

Code Postal : 63804
Tél. 04 73 69 90 00
Fax 04 73 69 34 05

022/226

SERVICES TECHNIQUES : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PLACE DU TURLURON ET PUY SAINT ROMAIN A COURNON-D'AUVERGNE

Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,
- **Vu** les travaux d'aménagement des places du Turluron et Puy Saint Romain à Cournon-d'Auvergne, par l'entreprise EUROVIA DALA sise 222 avenue Jean Mermoz à 63000 Clermont-Fd,
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation avenue de la République à Cournon-d'Auvergne,

ARRETE /

ARTICLE 1^{er}

La circulation de tous les véhicules sera interdite, places du Turluron et Puy Saint Romain, du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 23 décembre 2022. Le stationnement sera interdit au droit des travaux, avec mise en fourrière. Seuls les riverains et les services de secours sont autorisés à emprunter les places pendant les travaux.

ARTICLE 2^e

La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise EUROVIA DALA, chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 3^e

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4^e

La police nationale, la police municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise EUROVIA DALA sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

A Cournon-d'Auvergne, le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire

François Rage

Maire

1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole



Publié le **28 SEP. 2022**